



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit

Question écrite n° 30824

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la question du surendettement des ménages. En effet, les ménages qui déposent un dossier de surendettement sont de plus en plus nombreux. Ceci constitue souvent le point de départ de l'exclusion financière et de la misère sociale pour ces derniers. Le ministre de la consommation avait évoqué la création d'un registre des crédits qui permettrait de connaître la solvabilité des emprunteurs et d'engager une co-responsabilité entre le prêteur et l'emprunteur. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend mettre en oeuvre pour prévenir le surendettement des ménages et, de même, il souhaite savoir si la création d'un registre des crédits est toujours d'actualité.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient des difficultés importantes, y compris sociales et psychologiques, que rencontrent les personnes en situation de surendettement. Lors du comité interministériel de lutte contre les exclusions du 21 janvier dernier, le Gouvernement a annoncé la mise en oeuvre d'un « plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ». Afin de mieux prévenir le surendettement et d'en limiter les conséquences, le plan pluriannuel comporte un ensemble de mesures ambitieuses. Certaines mesures ont d'ores et déjà été intégrées dans la loi de séparation et de régulation des activités bancaires, adoptée par le Parlement le 18 juillet 2013. On peut notamment citer : - le renforcement de la procédure du droit au compte qui permet d'obtenir l'ouverture d'un compte bancaire, accompagné d'un ensemble de services bancaires de base gratuits ; - la mise en place par les banques de mécanismes de détection, en amont, des difficultés de leurs clients pour leur proposer un traitement plus adéquat, et le cas échéant, un accompagnement adapté ; - la réforme de la procédure de traitement du surendettement pour renforcer la protection des personnes en situation de surendettement, et notamment pour favoriser le maintien des ménages surendettés dans leur logement, même s'ils sont propriétaires ; - la lutte contre l'accumulation des frais bancaires avec un plafonnement de ces frais par opération et par mois, un plafond spécifique étant en outre prévu pour les personnes en situation de fragilité financière. Concernant la création d'un registre national des crédits aux particuliers, comme prévu dans le cadre du plan pluriannuel, elle a fait l'objet d'un amendement du Gouvernement dans le cadre des travaux parlementaires sur la loi relative à la consommation qui a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 3 juillet dernier. Le Gouvernement est convaincu qu'il s'agit d'un outil important visant à renforcer le contrôle préalable de la solvabilité des clients avant l'octroi d'un crédit, permettant ainsi de mieux prévenir les situations de surendettement liées à un excès de crédits ou à des crédits mal adaptés. Plus généralement, le plan pluriannuel prévoit la mise en place en 2014 de « Points conseils budget », sous forme de réseaux qui associeraient les banques, les associations et d'autres acteurs sociaux, pour conseiller, orienter et accompagner les personnes qui rencontrent des difficultés financières. Un groupe de travail chargé de préfigurer ces Points conseils budget devrait remettre ses conclusions d'ici à la fin de l'année. Enfin, il est à envisagé de promouvoir à l'échelle nationale une éducation budgétaire et un apprentissage des outils bancaires pour que chaque personne sache, a minima, utiliser un compte bancaire, des moyens de paiement et des crédits. Un groupe de travail sous l'égide du comité consultatif du secteur financier a été mis en place sur le sujet. Ces nouvelles

dispositions devraient permettre l'accompagnement des personnes les plus fragiles et prévenir les risques de surendettement.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30824

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 juillet 2013](#), page 6813

Réponse publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 11070